

## LA GESTION DE L'ALERTE LOCALE AUTOMATISÉE (GALA)

La refonte de la procédure d'alerte météorologique opérée le 28 septembre 2001 a renforcé la nécessité, pour les préfetures, de disposer d'un outil d'alerte automatisé permettant de prévenir les maires le plus rapidement possible.

Au-delà de l'alerte météorologique, d'autres dispositifs de gestion de crise tels que l'annonce des crues, le déclenchement du plan canicule ou d'un plan particulier d'intervention autour d'une usine SEVESO rendent également indispensable une alerte rapide et efficace des maires.

C'est dans cet objectif de gestion de crises que la Préfecture du Haut-Rhin s'est dotée d'un dispositif d'alerte rapide des maires du département.

En effet, en cas d'événement de grande ampleur, susceptible de générer des dommages sur les biens, les

personnes et (ou) l'environnement, et de nécessiter la mise en oeuvre par le Préfet d'un plan de secours, il est indispensable que les élus puissent être informés le plus rapidement possible, afin de déclencher éventuellement leur plan de sauvegarde communal et de prendre des mesures d'information, de prévention et de sécurité à l'intention des populations concernées.

Le fonctionnement de l'automate d'alerte repose sur un serveur informatique. Les maires de chaque commune ont transmis à la Préfecture/SIDPC les coordonnées des membres de la municipalité (par ordre de priorité) devant être destinataire d'un message lié à la survenance d'un événement. A la suite d'un problème important, les messages d'alerte sont enregistrés par un cadre d'astreinte du SIDPC, puis les alertes sont envoyées à destination des maires. Le Préfet a la possibilité de consulter un rapport final d'envoi.

**Il est important que le fichier des numéros de téléphone soit tenu à jour régulièrement, c'est pourquoi il convient de signaler tout changement par écrit au Cabinet du Préfet - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) 7 rue Bruat - B.P. 10489 - 68020 COLMAR CEDEX**

## VISITES MINISTÉRIELLES DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2010

- ▷ Jean-Marie BOCKEL, Secrétaire d'État à la justice à la maison d'arrêt d'Ensisheim le 8 janvier ;
- ▷ Martin HIRSCH, Haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté et la jeunesse, pour l'inauguration du salon Formation Emploi à Colmar et la visite des ateliers de l'association d'insertion Espoir de Colmar ;
- ▷ Frédéric MITTERAND, Ministre de la culture et de la communication le 6 février à Mulhouse ;
- ▷ Pierre LELLOUCHE, Secrétaire d'État chargé des affaires européennes le 29 mars à l'aéroport de Bâle-Mulhouse ;
- ▷ Nicolas SARKOZY, Président de la République le 8 mai à Colmar ;
- ▷ Gérard LARCHER, Président du Sénat le 12 mai au CFA de Mulhouse ;
- ▷ Hervé MORIN, Ministre de la Défense le 26 mai à la Base aérienne de Colmar-Meyenheim ;
- ▷ Hervé MORIN, Ministre de la Défense le 28 mai au cimetière militaire de Guebwiller ;
- ▷ Alain MARLEIX, Secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Collectivités locales le 21 juin pour l'inauguration des gendarmeries de Rouffach et Dannemarie ;
- ▷ Jean-Marie BOCKEL, Secrétaire d'État à la justice le 9 juillet 2010 pour l'inauguration de l'établissement de placement éducatif de Colmar.



La Lettre du Préfet et des Services de l'Etat, 7 rue Bruat - B.P. 10489 - 68020 COLMAR - Tél. 03.89.29.20.00 - Télécopie 03.89.23.36.61  
**Directeur de la publication** : Pierre-André PEYVEL, Préfet du Haut-Rhin - **Rédaction/Coordination** : Agnès REINSTETTEL, Christian CARABIN -  
**Réalisation** : Valérie DENNY - **Impression** : Imprimerie de la Préfecture - **Tirage** : 1 200 exemplaires. Reproduction autorisée sous réserve de la mention d'origine.  
 Nous remercions l'ensemble des services de l'Etat dans le Haut-Rhin qui ont contribué à la réalisation de ce numéro et notamment l'UT DIRECCTE, la DDSP.



# La Lettre de l'Etat dans le Haut-Rhin

www.haut-rhin.gouv.fr

N° 4 - juin-juillet 2010

## Éditorial

### Un engagement actif de l'État pour limiter les effets de la crise sur l'emploi



*Le Haut-Rhin, tout comme l'Alsace a très largement été impacté par la crise qui secoue l'économie française depuis maintenant 18 mois. La baisse d'activité nationale et internationale a, en effet, provoqué une cascade de fermetures d'entreprises, de recours au chômage partiel, de plans de sauvegarde de l'emploi ou de licenciements individuels.*

*Pour faire face à ces difficultés, de nombreuses initiatives nationales ou locales ont déjà été mises en place comme le plan « rebond » annoncé à la suite du sommet social du 10 mai dernier par le Président de la République, ou le plan de relance, le soutien à l'automobile, le financement massif de l'activité partielle et la mobilisation pleine de l'ensemble des dispositifs en faveur de l'emploi.*

*Je tiens à souligner le partenariat efficace et permanent entre les services de l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des décideurs économiques privés et publics, qui par leur implication, notamment financière, ont permis d'amplifier l'impact des actions de soutien à l'économie et à l'emploi.*

*Si globalement l'ensemble de ces mesures n'a pas encore eu pour résultat d'inverser la tendance en matière d'activité économique et de chômage, je suis persuadé qu'elles ont joué et jouent encore un rôle certain d'amortisseur pour nos concitoyens et nos entreprises en difficulté. Les services de l'État restent mobilisés tout au long de l'année 2010 et tant que cela s'avèrera nécessaire pour poursuivre ces actions.*

Pierre-André PEYVEL  
 Préfet du Haut-Rhin

## Sommaire

SÉCURITÉ ÉTÉ	Page 2
DOSSIER ÉCONOMIE - EMPLOI	Pages 3 à 6
TRAVAUX À MULHOUSE	Page 7
DIVERS	Page 8

# SÉCURITÉ ÉTÉ

## Les services de l'État assurent votre sécurité durant l'été



Effectuer un long trajet en toute sécurité ne s'improvise pas. Avant de partir en vacances, il convient de vérifier son véhicule ainsi que son chargement. Sur le trajet des vacances, une conduite apaisée s'impose.

Les activités en montagne suscitent un réel engouement et se diversifient sans cesse. Une campagne de prévention spécifique est mise en œuvre pour réduire le nombre d'accidents.

Les pratiques commerciales, la qualité des aliments, les eaux de baignade, les centres de vacances, les établissements d'activités physiques et sportives, les accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs, l'adaptation des locaux seront contrôlés.



Pour les jeunes qui ne peuvent partir en vacances, 50 projets ont été validés cet été dans le dispositif Ville-Vie-Vacances, composante essentielle de la politique de la Ville. Sur les 50 projets, 27 concernent des séjours (8 dans la région et 19 hors de la région Alsace). Enfin, le fait que le dispositif « Ecole Ouverte » en dehors du temps scolaire améliore le climat au sein des établissements est unanimement reconnu. Dans le Haut-Rhin, 18 établissements scolaires sont concernés, dont les 8 relevant de l'éducation prioritaire.

N'oublions pas toutefois que nous sommes également responsables de notre propre sécurité.

Les policiers et les gendarmes seront nombreux sur les routes dans le cadre de leur mission de contrôle et de prévention. Ils seront aussi attentifs à vos domiciles : l'opération tranquillité vacances est active. Elle permet de diminuer le risque de cambriolage. Cette année, un effort particulier sera fait en direction des seniors, ces derniers étant trop souvent des victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs.



Au-delà de la sécurité routière et de la lutte contre les cambriolages, la vigilance sera attentive contre les effets indésirables de la chaleur sur les populations les plus fragiles. Ainsi, le plan canicule est mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> juin.



Pour en savoir plus, consulter la page d'accueil du portail Internet

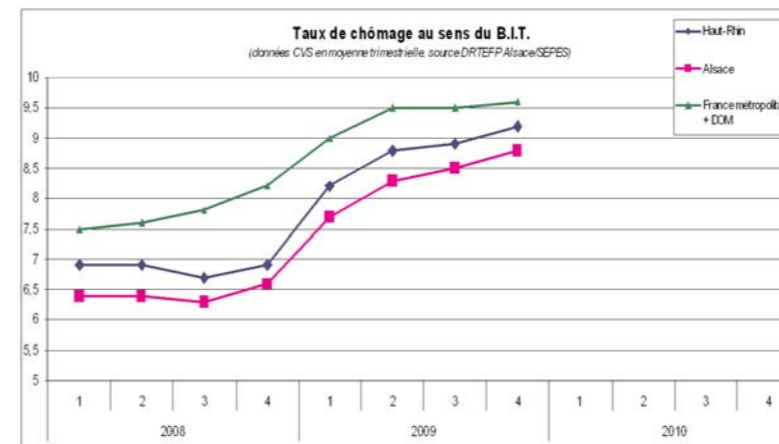
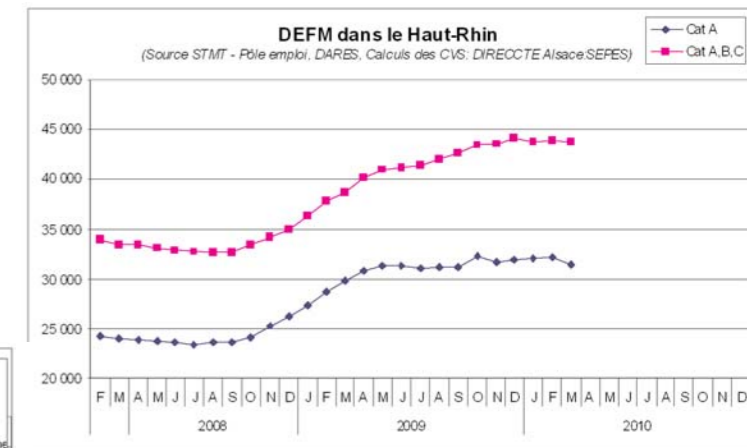
[www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)

# ÉCONOMIE - EMPLOI

## DOSSIER Évolution de la situation du marché du travail

Après un point bas à 6,8 % à fin septembre 2008, le taux de chômage du département du Haut-Rhin est progressivement remonté jusqu'à 9,2 % à fin décembre 2009, soit une augmentation de 2,4 points. Sur la même période, l'augmentation est également de 2,4 points pour l'Alsace et de 2,2 points pour la France métropolitaine.

	2009				2010
	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre	1 <sup>er</sup> trimestre
Haut-Rhin	8,3	8,9	8,9	9,2	9,0
Alsace	7,7	8,3	8,5	8,8	8,7
France métro + DOM	9,0	9,5	9,5	9,6	9,5



Aujourd'hui, ce sont donc 44 999 demandeurs d'emplois qui sont inscrits à Pôle Emploi en catégorie A, B et C (données brutes à fin mars 2010) et qui sont à la recherche d'un emploi à temps plein en contrat à durée indéterminée.

Sur ces 44 999 demandeurs d'emplois :

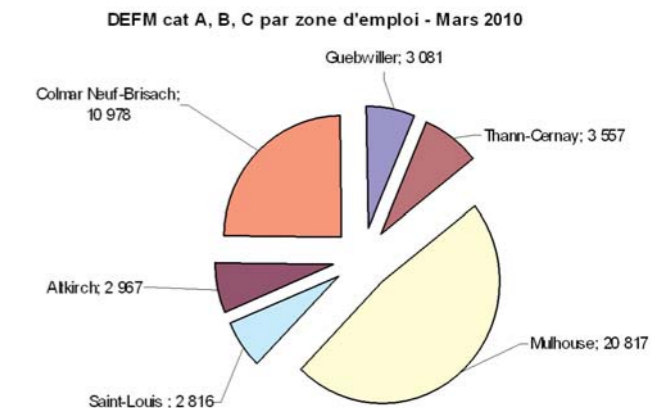
- 48 % sont des femmes
- 17 % des jeunes de moins de 25 ans
- 17 % des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus
- 33 % des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (chômeurs longue durée).

Globalement, c'est le chômage des jeunes et le chômage de longue durée qui ont subi la plus forte augmentation, avec respectivement + 24,8 % pour les jeunes et + 55 % pour le chômage de longue durée. Depuis peu, le chômage des jeunes amorce une légère décrue, due notamment au recours massif par les employeurs aux contrats aidés (contrat initiative emploi et contrat accompagnement vers l'emploi).

### Taux de chômage trimestriels localisés

	3 <sup>ème</sup> trimestre 2009	4 <sup>ème</sup> trimestre 2009	1 <sup>er</sup> trimestre 2010	Évolution en point sur 1 trim.
Guebwiller	7,4	7,4	7,2	- 0,2
Thann-Cernay	8,4	8,7	8,4	- 0,3
Mulhouse	11,1	11,5	11,2	- 0,3
Saint-Louis	6,7	7,1	7,0	- 0,1
Altkirch	6,9	7,2	7,2	0
Colmar Neuf-Brisach	7,9	8,1	8,0	- 0,1
<b>Total Haut-Rhin</b>	<b>8,2</b>	<b>9,2</b>	<b>9,0</b>	<b>- 0,2</b>

### Situation par zones d'emploi



## DOSSIER Les actions dédiées au maintien et au développement de l'activité

### L'ALLOCATION SPÉCIFIQUE DE CHÔMAGE PARTIEL

Devant la montée du chômage et la profondeur de la crise économique, le gouvernement a souhaité privilégier les mesures pour le maintien dans l'emploi des salariés en renforçant les aides permettant aux entreprises de conserver leur personnel et aux salariés de maintenir un niveau de rémunération acceptable.

Dans le Haut-Rhin, la demande des entreprises a littéralement explosé depuis janvier 2009 avec un total d'heures autorisées pour l'année de 4 284 967 heures contre 1 615 751 pour l'année 2008. A fin avril 2010, 1 242 565 heures ont déjà été demandées et autorisées.

Cependant, seules 1 336 351 heures (soit 27 % des heures autorisées) ont réellement été utilisées par les entreprises en 2009. Il y a donc, de la part des employeurs, une forte demande de « précaution » qui amplifie le flux des demandes. Le coût pour l'État représente 4,8 millions d'euros en 2009.

Dans toutes les situations de chômage partiel, l'entreprise est fortement incitée à combiner les périodes de réduction d'activité avec des périodes de formation pour ses salariés en mobilisant les fonds de formation de l'entreprise ou de la branche professionnelle et/ou des aides publiques spécifiques (État/Conseil Régional).

### LE FONDS NATIONAL DE REVITALISATION DES TERRITOIRES (FNRT)

Pour aider certains territoires qui subissent de fortes restructurations économiques sans bénéficier du dispositif légal de revitalisation à la charge des entreprises qui suppriment des emplois, le gouvernement a créé un fonds qui a pour objet d'accompagner les mutations économiques dans ces territoires.

Deux zones du département du Haut-Rhin sont aujourd'hui éligibles :

- dans le nord du département : le canton de Sainte-Marie-aux-Mines (rattaché au FNRT de Sélestat)
- dans le sud : les cantons de Mulhouse, Illzach, Habsheim, Wittenheim, les arrondissements d'Altkirch et de Thann-Cernay et les communes de Buhl, Guebwiller, Issenheim, Merxheim, Soultz Haut-Rhin, Raedersheim, Ungersheim,

Feldkirch, Bollwiller, Berrwiller, Pulversheim, Ensisheim, Goldbach-Altenbach.

Le fonds intervient pour des projets de création d'emploi (de 10 à 500 emplois) dans des P.M.E. ou des entreprises de moins de 500 salariés appartenant à un groupe de moins de 5000 salariés. Les entreprises doivent exister depuis au moins 3 ans et être en bonne santé financière.

Les deux territoires retenus bénéficient d'une dotation financière de 2,5 millions d'euros pour Mulhouse et de 1 million d'euros pour Sélestat. L'intervention prend la forme de prêts bonifiés sans garantie, prêt d'au moins 100 000 euros et d'un maximum de 1 million d'euros, pour cofinancer les investissements programmés dans le cadre du projet de développement de l'entreprise.

Deux dossiers ont déjà été examinés et validés pour le territoire de Mulhouse pour un total de 40 emplois et un appui financier de 600 000 euros.

### LE DISPOSITIF DE REVITALISATION DANS LE HAUT-RHIN

Mis en place par le Parlement en 2002, puis modifié en 2005, c'est un dispositif qui vise à impliquer les grandes entreprises qui suppriment des emplois sur un ou plusieurs sites dans des actions de revitalisation. Elles contribuent financièrement à la création d'un nombre d'emplois équivalent à celui qu'elles suppriment. Sont exclues du dispositif les entreprises en redressement ou liquidation judiciaire.

De 2008 à 2012, la participation financière à la création nette d'emploi et au développement d'activités dans le département devrait dépasser les 10 millions d'euros et participer à l'émergence d'environ 2 000 emplois.

Depuis le 22 avril, les actions de revitalisation ont pris un caractère innovant et particulier dans le Haut-Rhin, et plus particulièrement dans le Nord du département qui est désormais pourvu, lui aussi, d'un dispositif d'accompagnement pérenne à la création d'emplois.

Le 22 avril 2010, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar Nord Alsace et le Préfet ont signé une convention de revitalisation qui regroupe aujourd'hui, quatre entreprises du bassin d'emploi de Colmar-Neuf-Brisach, et qui allie un dispositif de revitalisation « classique » et le dispositif « ALIZE ».

## DOSSIER

Les quatre entreprises partenaires ont souhaité s'appuyer sur la CCI pour bénéficier des compétences de cet établissement et de sa connaissance du territoire.

La mutualisation des moyens a pour objectif d'optimiser l'utilisation des fonds disponibles tout en minimisant les coûts de fonctionnement.

Cette convention crée :

- Un fonds d'intervention alimenté par la participation financière de ces entreprises aux entreprises créatrices d'emplois. Le fonds versera des aides sous forme de subvention, mais aussi sous forme d'avances remboursables, ce qui permettra de pérenniser une partie des moyens d'intervention du fonds.
- Une offre d'expertise dans les domaines de la technique, de la comptabilité, de la gestion des ressources humaines, ... puisque les quatre entreprises concernées se sont engagées à mettre à disposition des « jours » des

personnes compétentes. Ces « experts » interviendront auprès des chefs d'entreprises du département qui en exprimeront le besoin pour les aider à consolider ou à développer leur activité.

Dans la configuration actuelle, elle vise à créer, en 24 mois, 417 emplois pour une mise de départ de 1,3 millions d'euros.

Cette convention est ouverte aux entreprises qui souhaitent y adhérer, soit dans le cadre de leur obligation légale de revitalisation, soit dans une démarche « citoyenne » et volontaire pour participer au développement économique du territoire sur lequel elles sont implantées, en mobilisant notamment leur savoir-faire et leur expertise.

## Les mesures mobilisées en faveur du retour à l'emploi

### LE CONTRAT DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Expérimenté sur 7 bassins d'emplois depuis 2006, le contrat de transition professionnelle est construit comme un outil performant d'un retour rapide à l'emploi. Il s'adresse aux salariés licenciés pour motifs économiques quelque soit leur ancienneté. Ils sont couverts pendant 12 mois avec une indemnisation garantie égale à 80 % de leur salaire brut antérieur. Les résultats obtenus sur les bassins expérimentaux (60 % de retour à l'emploi durable dans les 6 à 7 mois) ont conduit à étendre progressivement cet outil à 40 autres territoires et d'en confier le pilotage à Pôle Emploi.

Ainsi, dans le Haut-Rhin, le CTP a été mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 sur les bassins d'emploi de Mulhouse, de Thann-Cernay et 6 communes de Guebwiller. Depuis le 1<sup>er</sup> avril, le CTP s'est aussi implanté sur les arrondissements de Colmar-Neuf-Brisach, Guebwiller et

Ribeauvillé. De ce fait, à ce jour, seul l'arrondissement d'Altkirch et les cantons de Saint-Louis et de Sierentz ne sont pas couverts par le CTP.

Les entreprises situées dans les zones éligibles ont l'obligation de proposer le CTP aux salariés licenciés pour motif économique. Sont exclues, sauf redressement ou liquidation judiciaire, les entreprises de mille salariés et plus ou celles appartenant à un groupe de cette importance.

**A ce jour, 1 386 salariés sont entrés dans le dispositif.**

Reprises d'emploi	Nature du contrat	Nombre
CDD - intérim	<b>Total</b>	<b>233</b>
Sorties durables	CDI	130
	Création ou reprise d'entreprise	15
	Contrats transformés en CDI	14
	<b>Total</b>	<b>159</b>

### Les mesures mobilisées en faveur du retour à l'emploi (suite)

#### LES CONTRATS EN ALTERNANCE

(contrats d'apprentissage et de professionnalisation)

Le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes à l'été 2009 a renforcé les aides :

- une aide de 1 000 € à 2 000 € accordée en cas d'embauche en contrat de professionnalisation
- des aides en faveur de l'apprentissage : mesure « zéro charge » et aide de 1 800 € pour un apprenti de plus.

	Cumul de juin 2008 à avril 2009	Cumul de juin 2009 à avril 2010
Apprentissage public	67	73
Apprentissage privé	3 961	3 693
Professionnalisation dont adulte + 26 ans	1 464 293	1 392 170
<b>Total</b>	<b>5 492</b>	<b>5 158</b>

#### CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI)

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 relative au revenu de Solidarité active a prévu la mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 du Contrat Unique d'Insertion (CUI) pour simplifier la boîte à outils. Le CUI s'organise désormais en deux volets :

- Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le secteur marchand.
- Le Contrat Initiative Emploi (CIE) pour le secteur non marchand qui connaît un succès certain auprès des employeurs.



La commune de Buhl signe le premier contrat passerelle dans le Haut-Rhin

photo : UT DIRECCTE

	Objectifs	Cumul au 16/05/2010	Réalisation objectif
<b>Secteur non marchand</b>			
CUI-CAE	1743	1434	82 %
dont jeunes		356	
<b>Secteur marchand</b>			
CUI-CIE	424	769	181 %
dont jeunes		386	

La part des recrutements en CAE par les collectivités locales atteint 15 % des embauches à la fin du mois d'avril 2010. La part du secteur associatif représente 61 % des embauches.

L'effort financier de l'État représente pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010 :

- un montant de **6 416 058 €** pour le CUI- CAE
- un montant de **3 096 395 €** pour le CUI-CIE

ce qui représente un engagement financier de **9 512 453 €** pour les 4 premiers mois de l'année.

#### LE CONTRAT PASSERELLE

Dans le Haut-Rhin, le chômage des jeunes a augmenté de 43 % entre 2008 et 2009. Le plan « jeunes actifs » mis en application depuis juin 2009 répond à cette urgence.

Parmi les mesures prises, le contrat « passerelle » a pour objectif de permettre à des jeunes d'occuper un premier emploi dans des métiers et compétences qui seront ensuite transférables dans le secteur privé. Ainsi, dans le but de favoriser son reclassement ultérieur en entreprise, le jeune pourra bénéficier pendant le contrat de phases d'immersion en entreprise (3 au maximum d'une durée d'un mois chacune). C'est la grande originalité du dispositif.

Depuis le début du dispositif 139 jeunes ont signé un CAE passerelle. Ils sont conclus majoritairement avec des collectivités locales.

## NOUVEAU COMMISSARIAT DE MULHOUSE

A la suite d'une convention signée en novembre 2006 avec le Ministère de l'Intérieur, la Ville de Mulhouse assure, pour le compte de l'État, la construction du futur Hôtel de



photo : DDSP

Police de la cité du Bollwerk, qui se situera impasse de la Mertzau, à proximité du musée de l'automobile, sur un terrain d'environ 9 000 m<sup>2</sup>.

La ville de Mulhouse a confié l'opération à la Société d'équipement de la région mulhousienne (SERM).

Les travaux ont débuté en juin 2009 et devraient être achevés fin juin 2011.

A l'issue d'un bail de 43 années passé entre la Ville de Mulhouse et l'État, ce dernier deviendra propriétaire des lieux.

Le coût du projet se situe autour de 25 millions d'euros.

Le nouvel Hôtel de Police abritera plusieurs services de police soit près de 365 agents :



photo : DDSP

➤ la direction départementale de la sécurité publique : 338 fonctionnaires

➤ l'antenne de Mulhouse de la direction interrégionale de la police judiciaire

(située à Strasbourg) : 20 fonctionnaires

➤ divers services du secrétariat général pour l'administration de la police (SGAP situé à METZ), à savoir un atelier avancé (garage) et un service de médecine statutaire : 6 fonctionnaires.

L'ensemble immobilier sera composé :

➤ d'un bâtiment principal (comprenant les bureaux, un stand de tir, les locaux de garde à vue)

➤ et un bâtiment annexe (abritant un chenil, l'atelier avancé du SGAP, et le garage de la DDSP).

Ce nouvel Hôtel de Police répondra aux normes H.Q.E (Haute Qualité Environnementale).



photo : préfecture

## LA SOUS-PRÉFECTURE DE MULHOUSE

La nouvelle sous-préfecture est devenue indispensable et traduit une volonté d'assurer un service public de proximité et de qualité dans un bâtiment modernisé, en adéquation avec l'évolution des missions et avec l'image de l'État dans l'arrondissement.



photo : préfecture

La longue maturation des projets s'est finalisée par l'acquisition en mai 2005 du bâtiment de la SCPA (Société Commerciale des Potasses et de l'Azote) situé en face de la gare de Mulhouse.

Pas moins de 24 corps de métiers « officient » activement pour permettre l'hébergement au printemps 2011 de la nouvelle sous-préfecture sous la houlette du maître d'œuvre en respectant des contraintes liées à la sécurité des locaux, aux préoccupations environnementales en triant par exemple les déchets ou encore en veillant et protégeant le patrimoine représenté par ce bâtiment chargé d'histoire.

Proposer aux usagers un équipement fonctionnel permettant un accueil moderne, convivial et efficace constitue une priorité. Ainsi, le rez-de-chaussée d'une surface de plus de 500 m<sup>2</sup> sera consacré essentiellement à accueillir près de 400 clients quotidiennement. Une attention particulière est accordée à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La localisation est particulièrement stratégique puisque la gare de Mulhouse est le point de convergence de tous les transports collectifs.

Le souci de proposer un accueil des usagers adapté aux multiples missions permettra également d'améliorer sensiblement les conditions de travail des 60 agents de la sous-préfecture. L'opération de déménagement des services, en limitant au strict nécessaire les interruptions de fonctionnement, demandera beaucoup d'efforts à l'ensemble du personnel de la sous-préfecture.

Enfin, cette mutation immobilière s'accompagnera aussi à la rentrée d'un travail important destiné, après la période de réflexions collectives engagées dans le cadre de la directive nationale d'orientation, à renforcer le rôle

des sous-préfectures vers une administration de mission, de conseil, d'ingénierie au profit des collectivités locales et aussi vers des fonctions de coordination de l'action de l'État au plus près de ceux qui en ont besoin.